

PLAN LOCAL D'URBANISME

Annexé à la délibération
n° 14.351
Pour le Maire et par délégation



J.-M. FÉRAUD
Directeur Général des Services Techniques

6-1.a - Liste des Servitudes d'Utilité Publique (SUP)

ACTE EXECUTOIRE
Transmis en Préfecture le 16 AVR. 2015
Publication du : 20 AVR. 2015
ou
Notification du :
à Six-Fours-les-Plages le 20 AVR. 2015



| | |
|--|---|
| Prescription du Plan Local d'Urbanisme | Délibération du Conseil Municipal en date du 18 mai 2009 |
| Arrêt du Plan Local d'Urbanisme | Délibération du Conseil Municipal en date du 6 juin 2014 |
| Approbation du Plan Local d'Urbanisme | Délibération du Conseil Municipal en date du <u>10 AVR. 2015</u> |

Cachet de la mairie :



Parc d'Activités Point Rencontre
2 avenue Madeleine Bonnaud - 13 770 VENELLES
Tel : 04 42 54 00 68 - Fax : 04 42 54 06 78 - www.g2c.fr





17 JUIN 2014

Commune de
SIX-FOURS-LES-PLAGES

Liste des Servitudes

4C

SIX-FOURS-LES-PLAGES

-
- A1** Forêts soumises au régime forestier : Les articles L. 151-1 à L. 151-6 du code forestier sont abrogés mais les servitudes existantes continuent d'être appliquées (annexe article R 126-1 du code de l'urbanisme I - A - a - 1°)
- Direction Départementale des Territoires et de la Mer - 244 avenue de l'Infanterie de Marine - B.P. 501 - 83041 Toulon cedex 9*
- Centre de l'Office National des Forêts - Agence Interdépartementale du Pradet - Chemin San Peyre - 83220 Le Pradet*
- ☞ **Forêt communale de LA SEYNE SUR MER**

-
- A2** Dispositifs d'irrigation, canalisations souterraines : Articles L.152-3 à L.152-6 du code rural et de la pêche maritime (annexe article R 126-1 du code de l'urbanisme II - C - b - 2°)
- Société du Canal de Provence et d'aménagement de la région provençale - Le Tholonet - CS 70064 13182 Aix en Provence cedex 5*
- Direction Départementale des Territoires et de la Mer - 244 avenue de l'Infanterie de Marine - B.P. 501 - 83041 Toulon cedex 9*
- ☞ **Canalisations souterraines d'irrigation de la Société du Canal de Provence**
décret du 15/05/1963

-
- A5c** Canalisations publiques d'eau et d'assainissement : Articles L. 152-1 & L. 152-2 du code rural et de la pêche maritime (annexe article R 126-1 du code de l'urbanisme II - C - b - 1°)
- Unité de gestion - Services communaux*
- Société du Canal de Provence et d'aménagement de la région provençale - Le Tholonet - CS 70064 13182 Aix en Provence cedex 5*
- ☞ **Réseau de distribution d'eau potable - Adduction de Six Fours - réseau du Fort**
- ☞ **Réseau de distribution d'eau potable - Adduction de l'île des Embiez**
- ☞ **Réseau de distribution d'eau potable - Adduction de Six Fours - Les Lones - Bucarin**
-

SIX-FOURS-LES-PLAGES

AC1 Monuments historiques, inscrits et classés : Articles L. 621-1 à L.621-22 du code du patrimoine et articles 9 à 18 du décret n° 2007-487 du 30 mars 2007 (classement) - Articles L. 621-25 à L.621-29 du code du patrimoine et articles 34 à 40 du décret n° 2007-487 du 30 mars 2007 (inscription) - Articles L. 621-30-1 alinéa 1 et L.621-31 du code du patrimoine (périmètre de protection) - Articles L. 621-30-1 alinéa 2 et L.621-31 du code du patrimoine et articles 49 à 51 du décret n° 2007-487 du 30 mars 2007 (périmètre de protection étendus ou adaptés) - Articles L. 621-30 alinéa 3 et L.621-31 du code du patrimoine et articles 50 et 51 du décret n° 2007-487 du 30 mars 2007 (annexe article R 126-1 du code de l'urbanisme I - B - a - 1°, 2° et 3°)

Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine - Agence de Toulon - 449 Avenue de la Mitre - 83000 Toulon

☞ **Monument historique inscrit : Villa Cécile**
(périmètre de protection adapté créé par arrêté préfectoral du 15 mai 2014)

Arrêté du Préfet de Région du 04/11/2011

☞ **Monument historique inscrit : Chapelle Notre - Dame de la Pépiole**
du 30/01/1967

☞ **Monument historique classé : Eglise collégiale de Saint Pierre**
du 01/01/1840

☞ **Monument historique inscrit : Phare du Grand Rouveau (en totalité)**
Arrêté du Préfet de Région du 19/09/2012

AC2 Protection des sites et monuments naturels, inscrits et classés : Sites inscrits - Sites classés (annexe article R 126-1 du code de l'urbanisme I - B - b - 1° et 2°)

Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Provence-Alpes-Côte d'Azur - Service biodiversité, eau et paysages - CS 80065 - Le Tholonet 13182 Aix-en-Provence cedex 5

☞ **Site classé : Cap Sicié**
Arrêté ministériel du 20/06/1989

☞ **Site classé : Site de Notre Dame du Mai et de la tour de Guet (ce site est compris dans le site classé du cap Sicié)**
Arrêté ministériel du 10/06/1938

☞ **Site classé : Chapelle du "Vieux Six Fours " (terrasses et arbres devant l'église Saint Pierre - l'église est classée monument historique)**
Arrêté ministériel du 14/02/1944

SIX-FOURS-LES-PLAGES

-
- AR1** Navigation maritime : postes électro-sémaphoriques, amers, phare : Article L 5112-1 du code de la défense (annexe article R 126-1 du code de l'urbanisme III - 1°)
- Etablissement du service d'infrastructure de la défense de Toulon - Division gestion du patrimoine - Bureau administration domaniale - BCRM de Toulon - ESID Toulon - BP N° 71 - 83800 Toulon Cedex 9*

☞ **Sémaphore et batterie de semonce du Cap Sicié**
décret du 13/12/1982

-
- AR5** Ouvrages militaires terrestres : fortifications, places fortes.. : Article L 5114-1 du code de la défense (annexe article R 126-1 du code de l'urbanisme III - 5°)
- Etablissement du service d'infrastructure de la défense de Toulon - Division gestion du patrimoine - Bureau administration domaniale - BCRM de Toulon - ESID Toulon - BP N° 71 - 83800 Toulon Cedex 9*

☞ **Fort de Six-Fours-les-plages**
décret du 16/06/1970

-
- EL9** Littoral : passage des piétons : Articles L. 160-6 et L. 160-6-1 du code de l'urbanisme (annexe article R 126-1 du code de l'urbanisme I - B - c - 1°)
- Direction Départementale des Territoires et de la Mer - 244 avenue de l'Infanterie de Marine - B.P. 501 - 83041 Toulon cedex 9*

☞ **Les propriétés privées, riveraines du domaine public maritime sont grevées, sur une bande de 3 mètres de largeur, d'une servitude destinée à assurer exclusivement le passage des piétons**

-
- I4a** Electricité : établissement des lignes électriques : Code de l'énergie (articles L 323-1 et suivants), code de l'environnement (articles L 554-1 à L 554-5 et R 554-1 à R 554-38), loi n° 46-628 du 8 avril 1946 (articles 8 et 47), loi n° 2000-108 du 10 février 2000 modifiée, décret n° 70-492 du 1er juin 1970 modifié (annexe article R 126-1 du code de l'urbanisme II - A - a)
- RTE (Réseau Transport d'Electricité) - TESE (Transport electricité Sud-est) - GIMR - 46 Avenue Elsa Triolet 13147 Marseille cedex 08*
- Réseau Transport d'Electricité (RTE) - Transport electricité Sud-est (TESE), GET (Groupe d'Exploitation Transport) Côte d'Azur - Section Technique Lingostière St Isidore - BP 3247 - 06205 NICE cedex 3*

☞ **Liaison aérosouterraine 63 kV 2 circuits : ESCAILLON - SIX FOURS 1 et 2**

SIX-FOURS-LES-PLAGES

☞ Ligne aérienne 63 kV : PONT D'ARAN - SIX FOURS

☞ Liaison souterraine 63 kV : JANAS - SIX FOURS

I4d Electricité : établissement des lignes électriques : Code de l'énergie (articles L 323-1 et suivants), code de l'environnement (articles L 554-1 à L 554-5 et R 554-1 à R 554-38), loi n° 46-628 du 8 avril 1946 (articles 8 et 47), loi n° 2000-108 du 10 février 2000 modifiée, décret n° 70-492 du 1er juin 1970 modifié (annexe article R 126-1 du code de l'urbanisme II - A - a)

ERDF - Place du Champs de Mars - 83000 Toulon

☞ Réseaux de distribution publique M.T. et B.T.

INT1 Cimetières : Articles L. 2223-1 et L. 2223-5 du code général des collectivités territoriales (annexe article R 126-1 du code de l'urbanisme IV - A - a)

Services communaux

☞ Cimetière communal de Six Fours

PM1 Plans de prévention des risques naturels prévisibles... : Article L. 562-1 du code de l'environnement (plans de prévention des risques naturels prévisibles) et article 94 du code minier (plans de prévention des risques miniers) (annexe article R 126-1 du code de l'urbanisme IV - B - 1° et 2°)

Direction Départementale des Territoires et de la Mer - 244 avenue de l'Infanterie de Marine - B.P. 501 - 83041 Toulon cedex 9

☞ Plan de prévention des risques naturels prévisibles - inondations Rivière La Reppe

(Se reporter au dossier du PPRI annexé au document d'urbanisme de la commune)

arrêté préfectoral du 25/03/2010

SIX-FOURS-LES-PLAGES

-
- PT1a** Télécommunications : protection contre les perturbations électro : Articles L. 57 à L. 62-1 et R. 27 à R. 39 du code des postes et des communications électroniques (annexe article R 126-1 du code de l'urbanisme II - E - 2°)
- Etablissement du service d'infrastructure de la défense de Toulon - Division gestion du patrimoine - Bureau administration domaniale - BCRM de Toulon - ESID Toulon - BP N° 71 - 83800 Toulon Cedex 9*
- ☞ **Centre radioélectrique de Toulon - Cap Sicié - T.D.F**
Décret Ministériel du 25/01/1961
- ☞ **Centre de réception - émission du fort de Six Fours**
décret du 26/08/1999
- ☞ **Centre radioélectrique du fort de Six-Fours (830.129.01)**
décret du 08/12/1981
-

- PT1c** Télécommunications : protection contre les perturbations électro : Articles L. 57 à L. 62-1 et R. 27 à R. 39 du code des postes et des communications électroniques (annexe article R 126-1 du code de l'urbanisme II - E - 2°)
- France Télécom UPR - SE - Bureau Parc Bâtiment H - 18-24 Rue J. Réattu - 13009 Marseille*
- ☞ **Centre radioélectrique de Sanary**
Arrêté Ministériel du 10/01/1994
-

- PT2a** Télécommunications : protection contre les obstacles : Articles L. 54 à L. 56-1 et R. 21 à R. 26-1 du code des postes et des communications électroniques (annexe article R 126-1 du code de l'urbanisme II - E - 1°)
- Etablissement du service d'infrastructure de la défense de Toulon - Division gestion du patrimoine - Bureau administration domaniale - BCRM de Toulon - ESID Toulon - BP N° 71 - 83800 Toulon Cedex 9*
- ☞ **Faisceau hertzien Six Fours Fort à la station de la Sainte Baume**
décret du 08/08/1986
- ☞ **Faisceau hertzien de la station de radio de la Pauline - La Crau à Fort de Six-Fours (830.047.02)**
décret du 09/06/1961
- ☞ **Faisceau hertzien de Six-Fours Fort au Bec de l'Aigle sémaphore (130.028.01)**
Décret du 04/03/1987
-

SIX-FOURS-LES-PLAGES

- ☞ Faisceau hertzien de Plan d'aups (083.057.0004) à Six-Fours (083.057.0003)
décret du 10/01/2013
- ☞ Faisceau hertzien de Toulon - Préfecture Maritime à Six Fours - Fort (830.137.05)
décret du 17/08/1983
- ☞ Faisceau hertzien de Six Fours Fort à La Valette - Fort du Coudon (830.129.05)
décret du 09/06/1989
- ☞ Faisceau hertzien Six-Fours - Fort au Sémaphore Croix des Signaux
décret du 16/07/1986
- ☞ Faisceau hertzien de Toulon la Croix du Faron - Six Fours Fort (830.129.02)
décret du 16/07/1986
- ☞ Faisceau hertzien de Six Fours Fort au Fort Lamalgue (830.137.07)
décret du 01/02/1999
- ☞ Faisceau hertzien Six Fours - Fort à Saint Mandrier - Fort de Cépet
décret du 25/11/1992
- ☞ Centre de réception - émission du Fort de Six Fours
décret du 26/08/1999

PT2b Télécommunications : protection contre les obstacles : Articles L. 54 à L. 56-1 et R. 21 à R. 26-1 du code des postes et des communications électroniques (annexe article R 126-1 du code de l'urbanisme II - E - 1°)

☒ T.D.F - DO Marseille 40 boulevard de Dunkerque - BP 123 - 13473 Marseille Cedex 03

TDF Unité Côte d'Azur - 43 Rue des entrepreneurs - lot n° 10 - Parc d'activités Raphèle - ZAC du Blavet - 83520 Roquebrune sur Argens

- ☞ Centre radioélectrique de Toulon Cap Sicié - T.D.F.
décret du 08/07/1982

PT2h Télécommunications : protection contre les obstacles : Articles L. 54 à L. 56-1 et R. 21 à R. 26-1 du code des postes et des communications électroniques (annexe article R 126-1 du code de l'urbanisme II - E - 1°)

☒ Unité du service d'infrastructure de la Défense d'Istres - 8 route ud camp d'aviation - BP 20 099 - 13128 ISTRES CEDEX

SIX-FOURS-LES-PLAGES

☞ Faisceau hertzien Istres (aérodrome) - Six-Fours (130.047.08)

Décret du 07/05/2012

T1 Voies ferrées et croisements fer / route : Loi du 15 juillet 1845 sur la police des chemins de fer - articles L. 123-6 R. 123-3, L. 114-1 à L. 114-6, R 131-1 et suivants et R 141-1 du code de la voirie routière (annexe article R 126-1 du code de l'urbanisme II - D - a)

☒ SNCF - Délégation Territoriale de l'Immobilier Méditerranée - Pôle optimisation du parc immobilier - 4 Rue Léon Gozlan - CS 70014 - 13331 Marseille cedex 03

RFF - Direction Régionale PACA - Service aménagement et patrimoine - Les Docks Atrium - 10 Place de la Joliette - BP 85 404 - 13557 Marseille Cedex 02

☞ Ligne S.N.C.F. MARSEILLE - VINTIMILLE